



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMERO SPECIAL

DRLP/ETRANGERS

3 octobre 2006

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES
LIBERTES PUBLIQUES**

BUREAU DE L'ETAT-CIVIL ET DES ETRANGERS

**ARRÊTÉ portant modification de la composition de
la commission prévue a l'article L. 312-1 du code de
l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile**

LE PREFET d'INDRE-et-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du
Mérite,

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du
droit d'asile ,

VU le décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 et notamment
son article 13-1,

VU l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2006 portant
composition de la Commission du Titre de Séjour;

VU l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2006 portant
modification de la composition de la Commission du
Titre de séjour,

VU l'ordonnance de M. le Président du Tribunal de
Grande Instance de TOURS en date du 2 janvier 2006
prise après avis de l'assemblée générale du Tribunal de
Grande Instance de TOURS,

VU la décision du 7 août 2006 de Mme le Président du
Tribunal Administratif d'ORLEANS,

VU la décision de M. le Directeur Départemental des
Renseignements Généraux d'Indre-et-Loire en date du 22
septembre 2006,

VU la proposition de Madame la Directrice
départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,

VU la proposition de M. le Président de l'Association des
Maires d'Indre-et-Loire,

SUR PROPOSITION de Monsieur le SECRETAIRE
GENERAL de la PREFECTURE

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - La Commission prévue à l'article L. 312-
1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit
d'asile est composée ainsi qu'il suit, dans le département
d'Indre-et-Loire,

A - PRESIDENT DE LA COMMISSION -

a) Titulaire : M. Jean-Michel DELANDRE, Vice-
Président du Tribunal Administratif d'ORLEANS,

b) Suppléant : Mme Cécile DAUSSIN-CHARPANTIER,
Premier Conseiller au Tribunal Administratif
d'ORLEANS.

**B - MEMBRES DESIGNES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE DU TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE TOURS -**

a) Titulaire : Mme Monique GOIX, Vice-Présidente du
Tribunal de Grande Instance de TOURS,.

b) Suppléant : M. Bruno LALLEMAND, Vice-Président
du Tribunal de Grande Instance de TOURS.

**C – PERSONNALITE QUALIFIEE DESIGNEE PAR
LE PREFET POUR SA COMPETENCE EN
MATIERE DE SECURITE PUBLIQUE -**

a) Titulaire : M. Pascal DUCOURTIEUX, Directeur du
Service Départemental des Renseignements Généraux,

b) Suppléant : Mme Corinne LAFLEURE, Responsable
du groupe opérationnel au sein de la Direction
Départementale des Renseignements Généraux,

**D – PERSONNALITE QUALIFIEE DESIGNEE PAR
LE PREFET POUR SA COMPETENCE EN
MATIERE SOCIALE –**

- Mme Colette PENAUD, Administratrice à l'Union
départementale des Associations Familiales,

**E – MAIRE OU SON SUPPLEANT DESIGNÉ PAR
LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES
D'INDRE-et-LOIRE –**

a) – Titulaire : M. Jean DELANEAU, Maire
d'AUTRECHE.

b) – Suppléant : M. Michel PASQUIER, Maire de
FONDETTES.

ARTICLE 2 - Le Chef du Service des Etrangers ou son
adjoint assure les fonctions de rapporteur auprès de la
Commission.

ARTICLE 3 - L'arrêté préfectoral du 2 octobre 2006,
portant modification de la composition de la
Commission du Titre de Séjour est abrogé.

ARTICLE 4 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture
est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera
publié au recueil des actes administratifs de la
Préfecture.

Fait à TOURS, le 3 octobre 2006

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général,

Salvador PEREZ

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, 18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Salvador PÉREZ, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture - Tirage : 10 exemplaires.
Dépôt légal : *3 octobre 2006* - N° ISSN 0980-8809.

DIFFUSÉ le 3 octobre 2006